

Institut du Bon Pasteur : la visite canonique, un avertissement

Publié le 1 avril 2012
Abbé Pierpaolo Petrucci
6 minutes



Ces derniers jours est apparu sur internet le compte-rendu de la visite canonique de la Commission Ecclesia Dei (1) à l'Institut du Bon Pasteur. Cette communauté composée initialement d'ex-membres de la FSSPX fut reconnue par Rome avec le privilège de célébrer exclusivement la Messe traditionnelle et celui de pouvoir effectuer « une critique sérieuse et constructive » au Concile Vatican II.

Les notes (2) qui font suite à la visite canonique **montrent clairement que la volonté de la Commission Ecclesia Dei (3) est d'amener le Bon pasteur à l'acceptation, au moins dans le principe, de la liturgie moderne dans l'esprit du *Motu proprio Summorum Pontificum*.**

De la même manière elle le pousse à reconnaître **la validité de l'enseignement du Catéchisme de l'Église catholique qui synthétise, avec la doctrine traditionnelle, les nouveautés du Concile Vatican II, en opposition au magistère éternel de l'Église.** Aucune volonté donc à un retour à la Tradition mais pressions progressives pour assimiler les « dissidents » et les ramener dans le giron de « l'église conciliaire » et de ses doctrines qui doivent être enseignées dans le séminaire de l'Institut.

Le problème de conscience qui se pose aujourd'hui pour chaque catholique, d'autant plus pour un prêtre et pour une communauté religieuse, est la renonciation à s'opposer au nouveau rite, opposition qui n'est pas due à un attachement nostalgique à la liturgie traditionnelle, mais parce que, **comme le rappelaient les Cardinaux Bacci et Ottaviani**, « *il [le nouveau rite] s'éloigne de manière impressionnante de la théologie catholique de la Messe telle qu'elle a été définie au Concile de Trente.* »

Inacceptables du point de la vue de la Foi sont aussi les nouvelles doctrines comme celle sur la valeur salutaire de toutes les religions ; sur l'œcuménisme et la non-parfaite identité entre l'Église du Christ et l'Église Catholique ; sur la liberté religieuse ; sur la collégialité épiscopale ; etc.

Une publique et courageuse opposition à ces erreurs, sans ambiguïté, et quelles que soient les persécutions, en outre d'être un devoir, est également indispensable pour le bien de l'Église puisque c'est ainsi que l'on pourra contribuer à la faire sortir de la terrible crise qu'elle subit aujourd'hui.

Abbé Pierpaolo Petrucci, Supérieur du District d'Italie

Notes

(1) **Lettre de Mgr Pozzo à l'abbé Philippe Laguérie** (Source : Pontificia Commissio « Ecclesia Dei »)

Du Vatican, le 23 mars 2012,

Cher Monsieur le Supérieur général,

Heureux de vous avoir revu mercredi dernier à l'occasion de la réunion présidée par Son Éminence le Cardinal William Levada, je suis à même de vous transmettre les recommandations officielles de la Commission pontificale *Ecclesia Dei* à la suite de la visite canonique de l'Institut du Bon Pasteur.

Comme vous le verrez, il a été tenu compte de l'échange que nous avons eu au cours de cette réunion. Vous aviez souhaité connaître le nom d'un ouvrage qui nourrisse votre réflexion sur le pastoral du Christ : l'exhortation apostolique post-synodale *Pastores dabo vobis* répond à votre désir. En effet, voici exactement vingt ans, elle a fait le point sur les thèmes fondamentaux qui sont la vocation sacerdotale, la nature et la mission du sacerdoce ministériel, la formation des candidats au sacerdoce, la vie spirituelle du prêtre, et la formation permanente des prêtres. Vous pouvez donc vous laisser conduire par elle comme par un guide très sûr.

Formant les meilleurs vœux pour la tenue prochaine du Chapitre général de l'Institut, je vous prie de trouver ici, cher Monsieur le Supérieur général, l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Monseigneur Guido POZZO

Secrétaire

(avec annexe)

(2) Annexe - Note sur les conclusions de la visite canonique de l'Institut du *Bon Pasteur*

D'une manière générale, il est nécessaire d'approfondir le **charisme fondateur** de l'Institut, en pensant davantage à l'avenir qu'au passé. Pour préparer le prochain chapitre général, il sera utile de réfléchir sur le pastoral du Christ.

Chacun aura à cœur d'approfondir les caractéristiques **d'une société de vie apostolique**, qui évite toute forme d'individualisme. Pour cela, il sera bon de contacter d'autres sociétés de vie apostolique aptes à aider cette réflexion sur la vie communautaire.

La question de la pratique de la forme extraordinaire, telle qu'elle est formulée dans les *Statuts*, est à préciser dans l'esprit de *Summorum Pontificum*. Il conviendrait simplement de définir cette forme comme le « **rite propre** » de l'Institut, sans parler d'« exclusivité ».

En ce qui concerne le **séminaire de Courtalain**, l'évaluation est positive, mais il conviendrait d'intégrer l'étude du Magistère actuel des Papes et de Vatican II. La formation pastorale devrait être faite à la lumière de *Pastores dabo vobis* et la formation doctrinale insérer une étude attentive du *Catéchisme de l'Église catholique*.

Pour résoudre la question de l'implantation du séminaire, à moins d'une extension à Courtalain même, il serait possible d'interroger la Conférence épiscopale de France, afin qu'elle suggère elle-même des noms de diocèses où l'installer.

Plus que sur une critique, même « sérieuse et constructive », du Concile Vatican II, les efforts des formateurs devront porter sur le **la transmission de l'intégralité du patrimoine de l'Église**, en insistant sur l'**herméneutique du renouvellement dans la continuité** et en prenant pour support l'intégrité de la doctrine catholique exposée par le *Catéchisme de l'Église catholique*.

Pour améliorer le fonctionnement du Conseil et préparer le **Chapitre général**, il conviendrait de demander l'avis d'un canoniste. On suggère les noms des RR.PP. Pocquet du Haut-Jussé, s.j.m. et Le Bot, o.p.. Une réunion mensuelle du Conseil semble opportune.

Il faut souhaiter **qu'un bon discernement soit fait pour les vocations en provenance du Brésil**, ainsi qu'une réflexion sur l'accueil des prêtres de l'Institut dans les différents diocèses. Il est important que l'Évêque accueille et valorise le charisme spécifique de l'Institut pour le bien de tout le diocèse et, en même temps, que les prêtres de l'Institut s'insèrent réellement avec un esprit de communion dans l'ensemble de la vie ecclésiale du diocèse.

La mise en place d'un **Conseil économique** aidera la paroisse Saint-Éloi à devenir juridiquement plus conforme aux autres paroisses de l'archidiocèse de Bordeaux.

L'école de l'Angélus, dans l'archidiocèse de Bourges, doit être suivie davantage par le Supérieur général. On encourage la recherche d'une reconnaissance diocésaine et la clarification de la situation financière [...]

(3) Photocopie de la lettre du Secrétaire de *Pontificia Commissio « Ecclesia Dei »*



PONTIFICIA COMMISSIO
« ECCLESIA DEI »

Prot. : 80/2006

Du Vatican, le 23 mars 2012

Cher Monsieur le Supérieur général,

Heureux de vous avoir revu mercredi dernier à l'occasion de la réunion présidée par Son Éminence le Cardinal William Levada, je suis à même de vous transmettre les recommandations officielles de la Commission pontificale *Ecclesia Dei* à la suite de la visite canonique de l'Institut du Bon Pasteur.

Comme vous le verrez, il a été tenu compte de l'échange que nous avons eu au cours de cette réunion. Vous aviez souhaité connaître le nom d'un ouvrage qui nourrisse votre réflexion sur le pastorat du Christ: l'exhortation apostolique post-synodale *Pastores dabo vobis* répond à votre désir. En effet, voici exactement vingt ans, elle a fait le point sur les thèmes fondamentaux que sont la vocation sacerdotale, la nature et la mission du sacerdoce ministériel, la formation des candidats au sacerdoce, la vie spirituelle du prêtre, et la formation permanente des prêtres. Vous pouvez donc vous laisser conduire par elle comme par un guide très sûr.

Formant les meilleurs vœux pour la tenue prochaine du Chapitre général de l'Institut, je vous prie de trouver ici, cher Monsieur le Supérieur général, l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Monseigneur Guido POZZO
Secrétaire

(avec annexe)

Monsieur l'Abbé **Philippe LAGUÉRIE**
Supérieur général de l'Institut du Bon Pasteur
Maison centrale
52, rue de La Longerolle
86440 MIGNÉ-AUXANCES
FRANCE

Pontificia Commissione "Ecclesia Dei" - 00120 Città del Vaticano - Tel. 06.698.85213 - Fax 06.698.83412